

Compte-rendu du conseil d'école 2

Mardi 31 mars 2026

Education Nationale

Mr Hodges, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Dourdan

Mme Burgevin, directrice et enseignante

Mme Briteau, enseignante

Représentantes élues des parents d'élèves :

Mme Vieira, représentante titulaire des parents d'élèves

Mme Taclet, représentante titulaire des parents d'élèves

Mme Lecordier, représentante suppléante des parents d'élèves

Représentants des municipalités :

Mr Petrilli, maire de St Sulpice de Favières

Mme Tomas, adjointe aux affaires scolaires de St Sulpice de Favières

Mr Gonsard, maire de Mauchamps

Mr Touzet, maire de St Yon

Mme Yannou, adjointe aux affaires scolaires de St Yon

Mme Raynaud, conseillère municipale aux affaires scolaires de St Yon

Personnel communal

Mme Marez, responsable de restauration et agent polytechnique

CCEJR

Mr Bayvel, responsable du service enfance jeunesse et restauration scolaire

Absents excusés :

Mme Malayandee Chettiar, adjointe aux affaires scolaires de Mauchamps

Mr Gouirand, conseiller municipal de St Sulpice de Favières

Mme Oliveira, représentante suppléante des parents d'élèves

LA VIE DE L'ECOLE

- perspectives pour la rentrée scolaire de septembre 2026

L'école compte à ce jour 55 élèves inscrits et répartis comme suit :

19 PS, 19 MS et 17 GS

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2026 sont de 61 à 66 élèves.

La répartition serait de 24 à 28 PS, 19 MS et 18 à 19 GS.

A ce jour, 24 élèves de PS sont déjà inscrits.

Il faudra réfléchir à l'aménagement du dortoir (achat de lits superposés ?).

Dans le cadre du RPI et à la suite d'une réunion avec l'école élémentaire de St Yon, 6 élèves de GS seront scolarisés à St Yon à la rentrée de septembre 2026 afin d'alléger les effectifs à l'école maternelle. Ce chiffre pourra monter jusqu'à 10, en fonction de l'évolution des inscriptions à l'école

maternelle.

La répartition des GS à St Yon reposera sur plusieurs critères :

- la présence de fratrie, à rapprocher quand il y a aîné à St Yon, ou à ne pas séparer quand il y a un cadet à l'école maternelle,
- la prise en compte des élèves à besoin éducatif particulier,
- l'utilisation des transports scolaires.

Nous communiquerons ultérieurement le nom des familles concernées ainsi que les modalités d'inscriptions et de découverte de l'école.

Certains parents sont inquiets par rapport à la scolarisation de leur enfant à St Yon (adaptation des locaux, récréation ...).

Mme Burgevin, Mme Yannou et Mr Touzet expliquent que :

- l'enfant mange au service de son choix lui permettant de pouvoir retrouver ses camarades ou un membre de sa fratrie
- les récréations se déroulent par 2 classes en même temps, limitant ainsi le nombre d'enfants dans la cour
- il y a projet d'aménagement de la cour, avec une zone « sportive » et un coin « oasis », plus calme
- les sanitaires sont adaptés et les locaux sont aménagés (création de la 4^{ème} classe quasiment finalisée)
- des élèves de Grande Section ont déjà été scolarisés à St Yon il y a 2 ans -> il y a du mobilier adapté ainsi que des jeux de la cour.

Mr Bayvel explique qu'il peut également proposer un temps de découverte du périscolaire pour les nouveaux arrivants, en lien avec la directrice de l'école de St Yon.

- les événements passés et à venir

- spectacle de Noël mardi 9 décembre (matin), financé par la coopérative scolaire. La classe de CP/CE1 de St Yon était présente.
 - matinée portes ouvertes 1 samedi 13 décembre de 8h30 à 12h30, avec un festival du livre organisé par les représentants des parents d'élèves. La vente des livres a permis l'acquisition d'une dizaine de livres pour la bibliothèque de l'école.
 - chorale et goûter de Noël mardi 16 décembre à 14h30.
 - sortie au cinéma à Etampes le vendredi 13 février (coût : 260 € pour les places de cinéma et 500 € pour le bus, sur le budget de l'école)
 - fête du printemps le vendredi 20 mars
 - matinée jeux de société avec les familles le lundi 23 mars (MS/GS) et le mardi 24 mars (PS/MS) Initialement 2 créneaux étaient prévus (9h00/10h00 et 10h30/11h30) mais le 2^{ème} a été annulé faute de parents inscrits.
 - animation sur les lombrics pour les MS et les GS le vendredi 27 mars, offerte par Mr Gouirand.
 - sortie dans la forêt aux abords de l'école le mardi 7 avril, Les PS feront la sortie le matin, tous les MS et les GS feront la sortie l'après-midi.
 - animation sur le compostage pour les MS et les GS le vendredi 10 avril, offerte par Mr Gouirand.
 - matinée portes ouvertes 2 le samedi 30 mai de 8h30 à 12h30
 - activités poney le mardi 19 et 29 mai pour les PS/MS et le jeudi 21 et 28 mai pour les MS/GS.
 - fête de fin d'année le samedi 13 juin de 9h00 à 12h00
- Les représentantes des parents d'élèves se proposent de prendre en main l'organisation de la kermesse (ateliers maquillage, chaise musicale, courses de sac...) afin de la moderniser. L'équipe enseignante accepte volontiers. Une réunion de préparation sera prévue entre la directrice et les représentantes de parents d'élèves.
- journée au CP pour les élèves de GS fin juin, date à déterminer
 - accueil des nouveaux PS le samedi 27 juin de 8h30 à 12h30 (4 créneaux horaires permettant d'accueillir chacun 6 à 7 familles).

Mme Taclet est venue lire des livres, en lien avec les émotions pour les MS et les GS. L'équipe enseignante la remercie.

Certains parents regrettent qu'il n'y ait pas assez de sortie. Les sorties scolaires ne sont pas une obligation. Elles doivent répondre à un projet pédagogique, tout en garantissant la sécurité des élèves. Il n'y a pas que les sorties en bus avec pique-nique qui comptent. Les intervenants extérieurs (activités poney, ateliers nature) sont des « sorties inversées » très intéressantes ainsi que les sorties à proximité (en forêt, par exemple). Ainsi, l'équipe enseignante fait le choix de sorties de proximité et d'interventions au sein même de l'école.

Mme Burgevin rappelle que les élèves restent sous la responsabilité des enseignantes durant les sorties scolaires. Il y a donc un aspect sécurité à prendre en compte. Le coût d'une sortie, et notamment le transport, peut être un frein.

- Le rôle de l'ATSEM

Le statut particulier des ATSEM est prévu par le décret n° 92-850 modifié du 28 août 1992. Celui-ci précise que :

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.

Son rôle est complémentaire de celui des enseignants et les tâches qu'il assure sont essentielles au bon fonctionnement des écoles maternelles. L'ATSEM un rôle d'aide, de soutien à l'enseignant mais ne peut se substituer à ce dernier. L'ATSEM est placé sous une double autorité : celle du maire de la commune qui est son employeur et celle de la directrice de l'école dans laquelle il exerce sa fonction.

La fonction de l'ATSEM est double :

1/ fonction d'aide éducative et pédagogique

- accueil des enfants
- aide des enfants dans les tâches quotidiennes (aide à l'habillage, hygiène, soins)
- aide à l'encadrement des activités (préparation matérielle, rangement et entretien du matériel, prise en charge d'un atelier préparé et évalué par l'enseignante)
- la sieste (surveillance)
- surveillance de cour (en présence d'un enseignant seulement)
- accompagnement des sorties scolaires

2/ entretien des locaux et du matériel

(source : Académie de Besançon - groupe maternelle DSDEN 39)

- le climat scolaire

Le climat scolaire est tendu du fait de violences répétées de certains élèves. Cette remarque des parents est une réalité à laquelle sont confrontés les élèves et l'équipe éducative au quotidien. Le bien-être et la sécurité de chaque élève est une priorité. L'équipe enseignante n'est pas passive ; elle agit mais les parents ne le voient pas forcément :

- information aux parents d'un enfant auteur de violence
- mise en place de suivi individualisé (*PPRE, *RASED, équipe éducative)
- action pédagogique avec le programme *EVAR -> travail sur les émotions, apprendre à dire NON, les messages clairs...

L'équipe enseignante tient toutefois à souligner que certains comportements agressifs et/ou gros mots et paroles inappropriées peuvent résulter d'une imitation de films, dessins animés voir même de jeux vidéo inadaptés à l'âge des enfants. Il est donc rappelé l'importance de la vigilance des parents concernant l'exposition aux écrans. La collaboration des familles est indispensable pour limiter l'accès à ces contenus violents, afin que la récréation se déroule dans un cadre de respect et de sécurité pour tous.

*PPRE : projet particulier de réussite éducative

*RASED : réseau d'aide aux élèves en difficulté (comportement ou pédagogie)

*EVAR : éducation à la vie affective et relationnelle

Mr Bayvel évoque une transformation sociétale (Philippe Meirieu) où comment la place de l'enfant a pu évoluer dans la famille (d'un enfant arrivé « naturellement » à un enfant attendu, désiré et choyé) et les répercussions de cette évolution à l'école et par extension, au péri-scolaire.

LE VOLET PEDAGOGIQUE

- résultat du protocole d'évaluation des GS pour une entrée sécurisée au CP (novembre 2025)

Intervention de Mme Briteau.

Les résultats sont satisfaisants et reflètent fidèlement le niveau des acquisitions des élèves en période 2.

Il y a plus d'élèves en besoin cette année que l'année dernière. Le niveau est plus hétérogène et le climat scolaire est plus difficile, ce qui peut freiner certains élèves dans leurs apprentissages.

Répartition des élèves par taux de réussite (sur 17 élèves) :

| + de 75 % | de 50 % à 75 % | - de 50 % |
|-----------|----------------|-----------|
| 13 | 1 | 3 |

Les passations se faisant en tout petit groupe ou en individuel, cela a permis aux élèves rencontrant des difficultés de concentration de réussir au mieux ces évaluations.

Un suivi pédagogique par le RASED a été mis en place pour 2 élèves.

2 items avec moins de 50 % de réussite :

1/ Evaluer et comparer des collections d'objets avec des procédures numériques ou non : 41,7 % - en progrès par rapport à l'année dernière (38 %).

Consigne : montrer la barquette dans laquelle il y a autant de jetons que de figurines (il y a 6 figurines et l'élève a le choix entre 3 barquettes contenant 4,6 et 8 jetons).

Bien que travaillée depuis la MS, cette compétence reste la moins bien réussie. Les manipulations sont pourtant nombreuses et variées en MS et en GS.

Observations :

- la majorité des élèves désigne une barquette sans avoir pris le temps de compter, soit les figurines, soit les jetons dans les barquettes. Ils semblent choisir au hasard !
- s'il leur est demandé de compter les figurines, ils réussissent de manière beaucoup plus significative (mais non pris en compte car l'élève n'a droit qu'à 1 seul essai).
- pour beaucoup d'élèves, AUTANT QUE signifie PLUS ou BEAUCOUP

La mise en place d'une ludothèque (grâce au projet Notre Ecole Faisons Là Ensemble) a permis l'acquisition de jeux et de matériel pédagogique permettant aux enseignantes de varier les supports pour les apprentissages, notamment en mathématique.

2/ la tenue du crayon : 47,1 %

Plus de rigueur dans l'observation de la tenue du crayon et de la posture de l'élève de la part de l'enseignante.

On note une augmentation des résultats par rapport à l'année dernière sur l'écriture du mot *lune* (de 50 % à 64,7 %).

Les résultats ont été remis aux parents présents lors de la matinée Portes Ouvertes en décembre 2025.

- Ateliers nature

Cette année, Mr Gouirand propose 2 interventions à l'école pour les élèves de MS et GS :

- autour du lombric et l'installation d'un lombricomposteur dans chaque classe (1 des 2 lombricomposteurs a été financé par l'OCCE 91 à la suite d'un appel à projet)
- le compostage

Mr Gouirand vient depuis plusieurs années proposer des ateliers nature. Ces ateliers permettent une découverte de la nature au sein de l'école ainsi qu'une sensibilisation à la biodiversité pour les enfants et ... les parents. L'équipe enseignante le remercie.

LA SECURITE

- exercice PPMS et exercice d'évacuation/incendie

L'exercice 2 du PPMS a eu lieu le vendredi 2 décembre à 9h00. Il s'agissait d'un exercice de mise à l'abri dans le cadre d'un accident technologique (fuite de gaz par exemple) ou naturel (tempête par exemple). Cet exercice consiste à :

- confiner tous les élèves et adultes dans le préau
- activer la cellule de crise
- calfeutrer la zone de mise à l'abri
- mettre en place des activités occupationnelles

Cet exercice a duré environ 40 minutes et s'est conclu par un temps d'échange avec les élèves pour répondre à leurs questions et dissiper d'éventuelles craintes.

Un dernier exercice PPMS est prévu d'ici la fin de l'année scolaire. La mairie de St Sulpice de Favières sera informée de la date prochainement.

L'exercice d'évacuation/incendie a eu lieu le lundi 19 janvier à 9h00. Il s'agissait d'un exercice inopiné. L'évacuation s'est faite dans le calme, sans bousculade, ni pleurs. Rien à signaler.

Les comptes-rendus des 2 exercices ont été envoyés à la mairie.

- La surveillance de récréation

En lien avec le point sur le climat scolaire, la surveillance de la récréation, sur le temps scolaire, a été renforcée avec la présence des ATSEM (15 minutes chacune) le matin et la présence des 2 enseignantes l'après-midi. Une AESH est toujours présente, en charge de surveillance d'enfants dont elle assure l'accompagnement.

Aux dires des parents, certains professionnels sont sur leur téléphone personnel au lieu de surveiller et accompagner les enfants dans leurs jeux. Mme Burgevin a fait un rappel aux professionnelles concernées.

Mme Burgevin apprécie la vigilance des parents et rappelle l'importance d'un climat de confiance réciproque entre les familles et l'équipe éducative.

QUESTIONS DES PARENTS

- Combien d'adultes doit il y avoir sur la récréation du périscolaire car il y a très régulièrement qu'une personne ?

Réponse de Mr Bayvel : il n'y pas de taux d'encadrement officiel car ce n'est pas un temps géré par le ministère de la jeunesse et des sports. La CCEJR a fait le choix d'1 encadrant pour 16 enfants. Ici 3 personnes dont 2 ATSEM constituent l'équipe encadrante pour la pause méridienne :

- 2 personnes en salle (Mme Marez et 1 ATSEM)
- 2 personnes dans la cour (1 agent de la CCEJR et 1 ATSEM) pour la surveillance de la classe de MS/ GS et 1 personne pour la surveillance des MS qui mangent au 1^{er} service. Mais l'effectif est réduit car il y a maximum 6 enfants.

Mme Burgevin et Mr Bayvel échangeront ultérieurement sur l'accueil des PS pour la sieste à 13h35.

- Légère amélioration du retard de bus (matin et soir) mais manque de communication lorsque des retards se présentent.

Mme Fialetoux, pour le bus du matin, a créé un groupe WhatsApp pour informer les parents et ce, avec son téléphone personnel.

Pour le soir, Mme Bayoux informe la garderie et les parents.

Les modalités de communication aux familles peuvent être améliorées (application panneapocket proposée par Mr Touzet, par exemple).

Mr Gonsard pose la question de la pertinence d'une information systématique aux familles, pour quelques minutes de retard du bus.

Les représentantes de parents d'élèves précisent que c'est important d'être informés quand il y a un retard important surtout le matin car un parent peut alors décider d'emmener son enfant directement à l'école en voiture.

Les adjointes aux affaires scolaires des 3 mairies devront se concerter pour mettre en place un pointage effectif des élèves présents dans le bus.

- Est-il possible que les enfants qui le souhaitent aient une collation à la récré du matin ?

La collation matinale à l'école n'est ni systématique, ni obligatoire. Elle ne se justifie pas pour les élèves qui ont pris un petit-déjeuner avant de venir à l'école.

(Source : ministère de l'Éducation Nationale – Éducation à l'alimentation et au goût)

L'équipe enseignante a conscience que pour les élèves déjeunant au second service, la matinée peut être longue. C'est précisément pour cette raison que le petit-déjeuner pris à la maison est crucial.

L'organisation des repas du matin relève de la responsabilité des parents afin de préparer l'enfant à son rythme scolaire.

Pour des raisons d'équité, de santé publique et de sécurité (allergies), les collations individuelles apportées par les familles ne seront pas autorisées en classe ou pendant la récréation. Il s'agit là de préserver un cadre égalitaire et sécuritaire (surveillance, allergies).

Toutefois, l'équipe enseignante propose aux enfants qui en ont besoin (lever tôt, pas de faim au lever, manque de temps) de prendre une collation à leur arrivée à l'école. La collation devra être fournie par les parents et être composée d'aliment sain et facile à manger (ex : banane, pomme, morceau de pain). Les enfants resteront dans le préau, sous la surveillance de Mme Bayoux et Mme Marez.

Il s'agit d'un « test » mis en place jusqu'aux prochaines vacances. Les familles seront rapidement informées. Il y aura un retour fait aux représentantes de parents d'élèves (combien d'élèves concernés ? autant ou moins de plainte d'enfant qui ont faim après la récréation ...) et une décision

sera alors prise sur le maintien ou non de cette possibilité aux élèves de prendre un en-cas avant de rentrer en classe.

- Résultats du sondage proposé par les représentants des parents d'élèves à l'ensemble des parents

26 personnes ont participé au sondage. Les résultats seront transférés aux enseignantes.

Mr Hodges précise, pour conclure, que le conseil d'école est le lieu du « collectif » et non de « l'individuel ».

Durée du conseil d'école : 1h50

Date du prochain conseil d'école : mardi 23/06 à 18h00

Aurélia Burgevin, directrice de l'école

Mme Taclet et Mme Vieira, représentantes titulaires des parents d'élèves